

due de la route, serait donc de	15,634 (1)
adoptons un chiffre rond par myriamètre	15,500

En admettant 34 myriamètres pour la longueur de la route de Lyon à Marseille, l'entretien annuel sera de

627,000

Pour dix ans on aurait

6,270,000

On a donc dépensé pour entretenir la route de terre à peu près 12 millions en 20 ans.

Que serait le cours du Rhône, si on avait appliqué, dans le même laps de temps, 12 millions à son amélioration, c'est-à-dire, la somme accumulée à laquelle s'élèverait le droit de navigation dont le revenu peut être évalué à 600,000 francs par année.

Une semblable somme serait plus que suffisante pour canaliser le Rhône dans les points où un pareil travail est nécessaire, soit sur les deux rives, soit sur une rive seulement.

Voyons, d'après les données de M. Dumont, à quelle somme cette dépense peut être portée.

En admettant pour le développement du cours du Rhône de Lyon à Arles une longueur de 285 kilomètres, on reconnaît que l'endigement ne serait nécessaire que sur une étendue de 33 kilomètres seulement, et que la dépense s'élèverait à 5,500,000 fr. somme moindre que le revenu du droit de navigation pendant dix ans (2).

Il faut noter encore, qu'une partie de ces dépenses serait à la charge des propriétaires riverains dont ces digues défendraient les terrains.

(1) Il faut bien admettre ce chiffre énorme puisqu'il est positif. Il est remarquable qu'en Allemagne, une route des plus fréquentées, coûte seulement de 2 à 3000 fr. d'entretien par lieue de 5000^m.

(2) Une loi veut, dit-on, que le revenu des droits de navigation de chaque fleuve entre dans une caisse spéciale, et que cette somme soit affectée à améliorer le cours du fleuve. Pourquoi n'a-t-elle jamais été observée ?